

CONSEIL MUNICIPAL DE VAGNEY
SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2019
COMPTE-RENDU

Présidence : Monsieur Didier HOUOT, Maire de VAGNEY.

Etaients présents : Yannick PIQUEE, Dorine ROBERT, Cédric PIERREL, Michel DIDIER, Philippe CUNY, Béatrice GIGANT, Emmanuelle AUBERT, Gilbert LAMBOLEZ, Murielle COLLIN, Jean-Gérard GEORGE, Sabine GRANDEMANGE, Jean-Michel MARTIN, Elodie CANEVALI, Maxime LECOMTE-MARTIN, Annie GRANDPERRET, Fabienne BLAISON, Mylène GALMICHE, Michaël ROHR, Arthur BRAUN, Laure GRANDEMANGE, Ludovic VINCENT, Daniel JOMARD.

Absents-Excusés : Patricia HANTZ, qui a donné procuration à Béatrice GIGANT, Edwige FRANCOIS qui a donné procuration à Dorine ROBERT, Cyrille VIOLLE qui a donné procuration à Mylène GALMICHE.

Assistait également à la séance : Monsieur Jean-Pierre HANTZ, technicien forestier à l'Office National des Forêts.

Examen du compte-rendu de la séance du 24 juin 2019 : En l'absence de toute remarque, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe CUNY.

Compte rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire :

- **Droit de préemption urbain** : Monsieur le Maire donne lecture des ventes récentes situées dans le périmètre du droit de préemption urbain et informe le conseil municipal qu'il n'a pas été fait usage de cette prérogative.
- **Marché public** : signatures d'avenants aux marchés de travaux d'assainissement et de voirie à Zainvillers ;
 - **Lot n°1** : + 21869,86 € TTC, correspondant à des aléas de chantier divers (branchements eau, assainissement).
 - **Lot n°2** : - 18 900 € TTC, signé afin de réaliser des économies compensant en partie les surcoûts du lot 1, en changeant de système de pompe de relevage, moins coûteux mais au résultat identique.
 - **Lot n°1 voirie** : + 3690 € TTC, correspondant à la création d'un abribus temporaire rue d'Alsace.
- **Marché public** : signature d'avenant au marché de travaux d'eaux claires parasites : Monsieur PIQUEE expose que concernant ce sujet, les documents n'ont pas encore été reçus, et donc signés. Il sera évoqué lors du conseil municipal d'Octobre 2019.
- **Marché public** : autorisation de sous-traitance de l'entreprise Peduzzi – marché de travaux d'assainissement à Zainvillers – lot n°2 : au bénéfice de l'entreprise Pompes Service Lorraine à Ludres pour 30 532 € TTC. Monsieur PIQUEE explique que l'entreprise Peduzzi a proposé de sous-traiter la pompe de relevage de Zainvillers à l'entreprise Pompes Service Lorraine, plus spécialisée en la matière. Il ne s'agit pas d'un avenant mais d'une déclaration de sous-traitance, permettant ensuite le paiement direct du sous-traitant pour la somme évoquée.
- **Avenant de maîtrise d'œuvre des travaux d'assainissement et d'eau potable à Zainvillers avec le cabinet Demange** : - 4 261,03 € TTC, tenant compte de l'ajustement des honoraires définitifs suite à validation du projet.
- **Avenant de maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement global de voirie à Zainvillers avec le cabinet Demange** : + 4 936,30 € TTC, tenant compte de l'ajustement des honoraires définitifs suite à validation du projet.
- **Appartement communal rue des écoles** : signature d'un bail de location de 6 ans avec Madame Régine CLEMENT-DEMANGE depuis le 25 juillet 2019.
- **Appartement communal à Mariabel** : résiliation du bail par la locataire, Madame Marguerite GERMAIN, dans un appartement à Mariabel qui est donc désormais libre.
- **Devis et contrats divers** : Messieurs HOUOT, PIQUEE et PIERREL font état des devis récemment signés :

Désignation	Entreprise	Date	Montant (€ TTC)
Raccordement Poste relevage rue Michel Collinet	Enedis	14 mai 2019	1293,12 €
Commande peinture de route	Signaux Girod	24 juin 2019	1802 €
Peinture trait d'union	Villemard et Fils	28 juin 2019	992,59 €
Plan de récolement de l'éclairage public (travaux	Cabinet Demange	28 juin 2019	3168 €

Zainvillers)			
Muret Aubert	Xolin andré et fils	04 juillet 2019	6106,20 €
Travaux de peinture au funérarium	Barth Laurent	04 juillet 2019	1 772 €
Grillage moselotte travaux Zainvillers	MPaysage	04 Juillet 2019	5682 €
Travaux huisserie menuiserie au funérarium	Menuiserie Claude	04 juillet 2019	3145,20 €
Pose et fourniture cloture et béton M. AUBERT	MPaysage	19 juillet 2019	2832 €
Achat fontaine city park	Adequat achat public	22 juillet 2019	878,41 €
Remplacement de vannes sur réseau de chaleur	Idex	26 juillet 2019	8 939,86 € (dont 4 426,12 € à la charge de la commune)
Matériel de projection Logo communal	Décibels	26 juillet 2019	3420 € TTC
Commande abribus crémanvillers	UGAP	26 juillet 2019	4147,80 €
Délimitation indivision louis alignement	Cabinet Demange	29 juillet 2019	1104 €
Réparation frein Unimog	Garage Robert	05 août 2019	1984,78 €
Matériel d'entretien et de nettoyage	Orapi Hygiène	08 août 2019	1277,65 €
Achat vêtements de travail	Texpro	19 août 2019	1364 €
Achat vêtements de travail	Prolians	22 août 2019	1009,24 €

Monsieur PIQUEE expose que les travaux au funérarium consistent dans la réorientation des lits funéraires, l'achat d'un point d'eau et boissons, le déplacement du local technique qui sera à gauche, l'achat de voilages et stores extérieurs ainsi qu'une sonorisation.

Monsieur PIQUEE précise que concernant les vannes à remplacer par Idex, une partie d'entre elles existaient déjà et seront donc remplacées à la charge d'Idex.

Monsieur le Maire explique que concernant le matériel de projection, le but est de permettre la projection du nouveau logo de la Commune modifié depuis Mars 2019 sur la façade arrière de la Mairie, avec la marque du conseil départemental des Vosges.

1 – Finances – Budget Général – Décision modificative budgétaire n°3

Monsieur l'adjoint aux finances propose au conseil municipal d'adopter une décision modificative sur le budget général tenant compte de certaines modifications :

- De crédits supplémentaires nécessaires à affecter à trois opérations d'investissement pour lesquelles des dépenses supplémentaires sont nécessaires au parfait achèvement des travaux (city-park, écoles électrification).
 - D'opération de régularisation d'amortissements d'une immobilisation à mener concernant une étude sur le ruisseau du bouchot sur le bon article d'imputation.
- Monsieur l'adjoint aux finances propose donc la décision modificative suivante :

**Commune de VAGNEY - Budget Commune 2019 -
Décision modificative n°3**

Transfert de crédits

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
INVESTISSEMENT				
Ch. - 020 Dépenses imprévues	21 500,00 €			
Art. - 020 Dépenses imprévues	21 500,00 €			
Op. - 1903 ECOLES 2019		3 000,00 €		
Ch. - 23 Immobilisations en cours		3 000,00 €		
Art. - 2313 Constructions		3 000,00 €		
Op. - 1905 ELECTRIFICATION ECLAIRAGE PUBLIC 2019		15 000,00 €		
Ch. - 23 Immobilisations en cours		15 000,00 €		
Art. - 2315 Installations, matériel et outillage techniques		15 000,00 €		
Op. - 1908 EQUIPEMENTS SPORTIFS 2019		3 500,00 €		
Ch. - 23 Immobilisations en cours		3 500,00 €		
Art. - 2313 Constructions		3 500,00 €		
HORS OPERATION				
Ch. - 040 Opération d'ordre de transfert entre section		2 631,20 €		
Art. - 28031 Frais d'étude		2 631,20 €		
Ch. - 040 Opération d'ordre de transfert entre section				2 631,20 €
Art. - 281318 Autres bâtiments publics				2 631,20 €
TOTAL INVESTISSEMENT	21 500,00 €	24 131,20 €	- €	2 631,20 €
TOTAL GENERAL	21 500,00 €	24 131,20 €	- €	2 631,20 €

Monsieur JOMARD précise que concernant les crédits supplémentaires d'électrification, la dépense envisagée auprès d'Enedis pour changer un transformateur n'est pas encore certaine mais au moins les crédits seront prévus en cas de besoin.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

-adopte la décision modificative ci-dessus.

2 – Associations – Proposition de signature d'une convention de partenariat pour l'organisation de l'opération « les sentiers détournés » avec la Commune des Voivres.

Monsieur le Maire expose la demande de l'association « les sentiers détournés » visant à l'obtention d'une subvention communale de 1 100 € par an pour 2 ans afin de financer pour partie leur évènement, avec le soutien de plusieurs communes.

Il s'agit d'expositions culturelles itinérantes basées sur le média photographique suscitant la venue de nombreux visiteurs soit 35% des Vosges, 16% d'Alsace, 12 % de Meurthe et Moselle 6 % de Bourgogne Franche Comté et de la France entière. Plus de 3 000 visiteurs étrangers ont été identifiés.

Cette exposition a lieu au Haut-du-Tôt et, est susceptible d'entraîner de réelles retombées économiques locales positives (hébergement, restauration, fréquentation des commerces...).

Monsieur le Maire propose ainsi de répondre favorablement à cette demande en proposant la signature d'une convention de financement avec la Commune des Voivres qui est la commune coordonnant le projet.

Monsieur le Maire ajoute que les communes concernées par la convention sont Les Voivres, Senones, Sapois, Vagney et Xonrupt-Longemer.

Le but est d'aider à pérenniser ce projet culturel important et qui prend de l'ampleur, ce qui génère des retombées économiques car l'exposition attire plusieurs dizaines de milliers de visiteurs (70 000 en 2018), dont 3 000 étrangers recensés.

Monsieur VINCENT ajoute que le montage est sensiblement le même que pour le Plateau Ivre : le but est de rassembler les communes et donc les aides pour permettre à l'association de solliciter et obtenir des aides européennes.

La dénomination est « sentiers détournés » car il s'agit d'anciennes expositions réutilisées dans d'autres communes : Les Voivres, mais aussi prochainement Saint-Amarin et Thann, afin de mieux faire connaître les expositions.

Monsieur le Maire ajoute que cette association permet aussi des événements avec la venue de personnalités connues comme Mathieu RICARD en 2018, ou Isabelle Autissier en 2019, ce qui permet de faire connaître la région.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise la signature d'une convention de participation avec la Commune des Voivres à l'organisation de l'opération « les sentiers détournés », impliquant le versement, pour les années 2019 et 2020, d'une somme annuelle de 1100 € pour le financement de cet événement.

L'article 6574 « subventions aux associations » est pourvu à hauteur de 82 000 € pour le budget 2019, les crédits seront prévus pour 2020

3 – Domaines – Autorisation d'acquisition de la parcelle de terrain privé n°AO 50 à Monsieur Paul SAUNIER

Monsieur l'adjoint aux terrains expose que dans le cadre d'un projet de création d'un lotissement aux Roches de Fontaine et à la suite de la commission PLU du 30 avril 2019, il est nécessaire d'acquérir la parcelle de terrain privé n°AO 50 à Monsieur Paul SAUNIER, afin d'intégrer cette surface au projet.

Cette parcelle représente une surface de 2 340 m² (dont 1 643 m² exploitables, soit 6,42 % de la superficie totale), pour laquelle il est proposé le tarif de 1€/m² ainsi que le prix de la valeur des bois, soit un montant total d'acquisition de 5 400 €.

Monsieur l'adjoint aux terrains propose d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toute démarche et de signer tout acte ayant trait à cette transaction.

Monsieur PIERREL précise que cette parcelle présente l'intérêt d'avoir un peu de bois à défricher avant d'urbaniser les lieux, et aussi d'augmenter la surface du projet de lotissement pour y faire passer la voirie dans de meilleures conditions de sécurité.

Le plan de la parcelle est joint en annexe de la délibération.

Les frais de notaire pour constituer l'acte seraient mis à la charge de la Commune.

Vu l'avis favorable de la commission terrains du 23 mai 2019,

Vu l'accord de Monsieur SAUNIER,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

Adopte la proposition et autorise la signature de tout acte y relatif.

4 – Domaines – Autorisation d'acquisition partielle de la parcelle de terrain privé AP 649 à Monsieur Bernard CAYRE

Monsieur l'adjoint aux terrains expose que dans le cadre d'un projet d'aménagement de l'arrêt de bus route de Remiremont (sens Vagney-centre – Crémanvillers), et à la suite de l'avis favorable de la commission terrain du 04 avril 2019, il propose d'acquérir pour partie la parcelle AP 649 à Monsieur Bernard CAYRE, pour une surface de 36 m², à un tarif de 40 €/m², soit un montant total d'acquisition de 1 440 €.

Monsieur l'adjoint aux terrains propose d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toute démarche et de signer tout acte ayant trait à cette transaction.

Le plan du terrain concerné avec projet de division est joint en annexe de la délibération.

Afin d'autoriser l'engagement des travaux avant que l'acte notarié ne soit établi, la délibération permet également l'autorisation d'établir et de signer une convention de travaux avec Monsieur CAYRE.

Les frais de notaire et de géomètre pour constituer l'acte seraient mis à la charge de la Commune.

Monsieur PIERREL rappelle que le but est donc d'installer un arrêt de bus pour sécuriser les lieux.

Monsieur le Maire précise qu'un précédent projet 4 ans plus tôt avait été présenté mais non accepté par les propriétaires.

Vu l'avis favorable de la commission terrains du 04 avril 2019,

Vu l'accord de Monsieur CAYRE,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,
Adopte la proposition et autorise la signature de tout acte y relatif.

5 – Domaines – Autorisation de signature d'un acte notarié pour bénéficiaire d'une servitude de passage des réseaux d'eau potable et d'eaux usées sur la parcelle de terrain privé AN 118.

Monsieur l'adjoint aux travaux expose que dans le cadre d'un projet de vente d'une maison d'habitation située rue des Traits de Falère (parcelle n°AN 118), une partie des réseaux d'eau potable et d'eaux usées a été décelée sans servitude de passage.

Il propose donc au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à accepter le bénéfice d'une servitude de passage à titre gracieux sur ledit terrain au profit des réseaux d'eau potable et d'eaux usées existants sur la parcelle afin que les futurs propriétaires n'en demandent pas, à l'avenir, le dévoiement.

Le plan de la parcelle avec les réseaux concernés est joint en annexe de la délibération.

Les éventuels frais de notaire pour constituer l'acte seraient mis à la charge de la Commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,
Adopte la proposition et autorise la signature de tout acte y relatif,

6 – Personnel – Renouvellement d'un poste d'agent technique en contrat aidé, parcours emploi et compétence

Monsieur le Maire,

PROPOSE à l'assemblée municipale, dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences, de créer un emploi d'agent d'entretien dans les conditions reprises ci-après, à compter du 07 octobre 2019,

Le Parcours Emploi Compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

SOLLICITE l'autorisation de signer la convention avec Pôle emploi et le contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE de créer un poste d'agent d'entretien à compter du 07 octobre 2019 dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences.

PRECISE que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée de 12 mois et que la durée hebdomadaire de travail sera de 35 heures.

INDIQUE que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir.

7 – Assainissement – Présentation du RPQS du service public d'assainissement au titre de l'année 2018.

Monsieur l'adjoint aux travaux rappelle que l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par la mise en ligne dudit rapport sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Monsieur l'adjoint communique officiellement au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement (exercice 2018).

Monsieur PIQUEE précise certains chiffres relevés pour l'année 2018 :

2017	2018
3 582 habitants (1 628 abonnés)	3419 habitants (1 628 abonnés)
153 743 m ³	152 770 m ³
34,7 km	35,2 km
18 tonnes de boues	15 tonnes de boues

Il précise que la station de traitement des eaux usées a été conçue pour 4800 habitants et un débit annuel autorisé de 710m³, d'où l'importance d'éliminer les 300m³ d'eaux claires parasites avant le raccordement de Zainvillers.

Le Conseil Municipal note que les quantités de boues traitées passent de 18,50 tonnes en 2017 à **14,60 tonnes** en 2018.

Le nombre d'habitants abonnés relativement constant bien que le nombre d'habitants desservis soit en baisse, l'indice de connaissance du réseau est constant. Les abandons de créance sont en légère augmentation (+0,0036€/m³) et le linéaire de réseau a augmenté de 1,64%.

Monsieur le Maire remercie Monsieur PIQUEE pour son exposé et précise que ce document sera disponible pour consultation sur le site internet de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
-adopte le rapport présenté ;
-décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site susmentionné ainsi que sur le site internet communal.

8 – Eau potable – Présentation du RPQS du service public d'eau au titre de l'année 2018.

Monsieur l'adjoint aux travaux rappelle que l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par la mise en ligne dudit rapport sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Monsieur l'adjoint communique officiellement au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau (exercice 2018).

Monsieur PIQUEE précise certains chiffres relevés pour l'année 2018 :

2017	2018
4 052 habitants (1 842 abonnés)	3682 habitants (1 839 abonnés)
230 880 m ³	252 150 m ³
48 km	48 km
Rendement 81,10 %	Rendement 73,50 %

Les pertes représentent 67 000 m3 en 2018 et sont estimées sur la base des données de facturation (172 000 € facturés) et les compteurs aux stations de distribution.

Monsieur PIQUEE précise que le rendement de distribution est certes en baisse, mais est encore conforme à la réglementation en 2018. Il explique cette baisse par plusieurs grosses fuites difficiles à identifier et à réparer, et par des arrêts maladies conséquents en 2018 sur le service de l'eau qui n'a pas permis d'être aussi efficaces que les années précédentes. Il rappelle que le rendement en 2013 était de 61%.

Il précise enfin que le réseau a fait l'objet de 14 prélèvements et analyses de la part de l'ARS en 2018.

Le Conseil Municipal note un taux de rendement en baisse, de **73,50 % en 2018**, contre 81,10% en 2017, 81,00% en 2016, 65,9% en 2015, et 76,7% en 2014 et 60,9% en 2013.

Le nombre d'habitants desservis est en baisse (-3 abonnés). L'indice de connaissance du réseau est constant. L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est constant. Les abandons de créance sont en hausse et le taux de renouvellement de réseau est de 0,38%.

Monsieur le Maire remercie Monsieur PIQUEE pour son exposé et précise que ce document sera disponible pour consultation sur le site internet de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

-adopte le rapport présenté ;

-décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site susmentionné ainsi que sur le site internet communal.

9 – Service Public – Motion en faveur du maintien durable de la trésorerie de Cornimont pour un service public de proximité

Monsieur le Maire expose qu'en date du 08 juillet 2019, M. Patrick NAERT, Directeur Départemental des Finances Publiques des Vosges, a réuni certains élus à la Mairie de Cornimont pour présenter le nouveau projet d'évolution territoriale de l'administration des finances publiques dans le département des Vosges à compter de 2022.

Il a expliqué que le but était de réorganiser cette administration au niveau national dans sa présence territoriale pour avoir une administration territoriale plus efficiente et plus à l'écoute des usagers du service public.

De 21 communes de présence dans le département, il est proposé de passer à 28 communes de présence.

Cependant, bon nombre de points de présence, appelés « accueils de proximité », ne seraient pas un accueil régulier des usagers mais de simples guichets d'information ouverts de façon ponctuelle, quelques jours voire quelques heures dans l'année.

Au niveau national, ce sont 1600 centres d'impôts et trésoreries qui seraient menacés.

La gestion comptable serait assurée par 7 centres dans le département des Vosges contre 20 actuellement. Le but est de former des équipes d'au moins 10-15 agents pour un service moins fragile et plus spécialisé. La Commune de VAGNEY serait rattachée à Gérardmer (regroupement de Gérardmer, Bruyères et Cornimont).

Le conseil aux collectivités serait assuré par 9 centres dans le département, soit un agent pour un ou 2 EPCI selon la taille. La Commune de VAGNEY serait rattachée au conseiller de Gérardmer. Le conseiller a son bureau fixe mais est itinérant, allant à la rencontre des différentes collectivités au grès de leurs interrogations.

Enfin, 18 accueils de proximité aux particuliers seraient ouverts dans le département et la trésorerie de Cornimont serait un de ces points d'accueils, ce qui implique concrètement une fermeture de la trésorerie dans sa configuration actuelle.

Il serait aussi envisageable d'ouvrir des accueils au public pour les aider dans leurs démarches 1 à 2 jours par semaine et des jours à des périodes particulières (taxe d'habitation, factures d'eau, réunions d'informations ...), et ce même dans d'autres communes.

Monsieur le Directeur a évoqué le cas de la trésorerie de Cornimont qui est un service important en terme de missions (recouvrement d'impôt) et de personnel (7 agents) avec des agents qui se connaissent et souhaitent rester dans le secteur. La présence de la trésorerie sur le territoire est légitime si bien que Monsieur le Directeur a proposé de conserver l'équipe en place, qui serait dirigée par un agent mais rattachée au centre de Gérardmer (et donc au comptable public de Gérardmer).

Cette solution est intéressante mais semble non-pérenne dans le temps car dès qu'un agent partirait pour diverses raisons, la présence du service risque d'être remise en cause, alors même que les locaux de Gérardmer ne semble pas pouvoir accueillir les agents restants.

La trésorerie de Cornimont, service dont l'efficacité est reconnue, garanti aux usagers une présence de proximité du service public des finances publiques et permet une stabilité et une efficacité dans la collaboration de ces services avec les services municipaux, à charge pour les ouvertures au public de rester conséquentes ce qui n'est pas connu à ce jour.

La Commune de Cornimont a proposé de fusionner éventuellement cette trésorerie avec celle de Le Thillot, ce qui serait logique géographiquement et permettrait de maintenir une assise territoriale conséquente pour un service suffisamment dimensionné.

Le risque d'une raréfaction du service public est d'une part de développer une logique toujours plus concentrée de la gestion comptable et donc tenant de moins en moins compte des spécificités locales, mais également d'éloigner la source d'information des citoyens et donc d'isoler un peu plus les administrés en situation de fragilité.

Au cours du 1^{er} semestre 2019, la trésorerie de Cornimont a accueilli physiquement 900 demandes pour le recouvrement de produits locaux et 1000 demandes pour le recouvrement de l'impôt, soit 1900 personnes sur 113 jours travaillés, donc une moyenne de 17 administrés accueillis par jour, sans tenir compte des demandes formulées par téléphone, courrier ou courrier électronique. Une telle fréquentation justifie la présence de cette structure sur le territoire actuellement desservi.

Les conséquences de cette fermeture incertaine et prochaine seraient des plus néfastes pour l'emploi local qui suscite peu à peu la disparition de nos territoires ruraux déjà fortement touchés par les difficultés économiques.

Il est aussi à savoir que certains grands centres de gestion comptable existent déjà et ont conduit à une gestion et une responsabilité comptable, non plus d'un agent spécialement dédié mais de l'ordonnateur (Maire) lui-même, remettant en question le principe fondamental de séparation de l'ordonnateur et du comptable.

L'objectif de cette motion est de s'opposer au projet proposé par le ministère de l'économie et des finances et de solliciter le maintien durable et pérenne de la trésorerie de Cornimont compte tenu de l'importance des services qu'elle rend au niveau local aux services des municipalités et des citoyens.

Monsieur le Maire rappelle que déjà en 2017, la Commune a changé de trésorerie et avait choisi Cornimont plutôt que Remiremont. Cette fois, le rattachement à Gérardmer est imposé.

Monsieur le Maire expose que 17 personnes par jour en moyenne sont accueillies par la trésorerie de Cornimont.

Il ajoute que suite à la présentation de cette réforme, un courrier commun avec les Maires concernés avait été adressé à M. le Ministre pour solliciter le maintien de cette trésorerie, et que la motion permettrait de renforcer cette demande pour lutter contre le recul du service public au niveau local, et ainsi maintenir les services de Cornimont en l'état et de façon durable.

Monsieur JOMARD ajoute qu'à l'heure d'internet, un accueil de 17 administrés par jour reste énorme ce qui justifie le maintien de ce service public encore important à ce jour.

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de réforme départementale présenté par la Direction Départementale des Finances Publiques, Considérant l'exposé qui précède et la volonté du maintien durable d'un service public des finances publiques qualitatif et proche, essentiel aux citoyens ainsi qu'à la vie institutionnelle locale,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la motion visant au maintien durable et pérenne de la trésorerie de Cornimont pour un service public de proximité,

SOLLICITE, de la part de Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques des Vosges et de Monsieur le Ministre de l'Action et des Comptes Publics, l'étude de ce souhait dans le cadre de la période de concertation en cours, et la délivrance d'engagements détaillés et précis sur la pérennité de la trésorerie de Cornimont.

10 – Intercommunalité – Proposition d'adhésion d'une nouvelle collectivité au SMIC des Vosges

Monsieur le Maire expose que Monsieur le Président du Syndicat Mixte Départemental pour l'Informatisation Communale fait part d'une nouvelle demande d'adhésion au Syndicat présentée par la collectivité suivante :

- Syndicat des eaux de Thuillières : 8 communes (They-sous-Monfort, La Neuveville-sous-Monfort, Remoncourt, Haréville, Monthureux-le-Sec, Thuillières, Saint-Baslemont, Provenchères-lès-Darney).

Il est proposé d'accepter cette nouvelle adhésion.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Décide d'accepter la demande d'adhésion au SMIC présentée par les collectivités qui précèdent,

Approuve la délibération n°10/2019 du 28 janvier 2019 prise par le Comité syndical du SMIC.

11 – Intercommunalité – Demande de retrait d'une Commune du SMIC des Vosges.

Monsieur le Maire expose que Monsieur le Président du Syndicat Mixte Départemental pour l'Informatisation Communale propose d'étudier une demande de retrait de la commune de Xaronval : 105 habitants.

Malgré le refus du SMIC d'accorder le retrait sollicité, Monsieur le Maire propose d'accorder ce retrait à la Commune demandeuse afin de respecter sa liberté de choix. Le départ de cette commune de 105 habitants ne devrait pas perturber le budget du syndicat de façon très importante.

Monsieur BRAUN ajoute que cependant, en générale, les communes reviennent quelques temps après leur retrait car le nouveau fournisseur sollicité est souvent plus coûteux et/ou moins performant que le SMIC.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Décide d'accepter la demande de retrait du SMIC présentée par la collectivité qui précède,

Approuve la délibération n°11/2019 du 28 janvier 2019 prise par le Comité syndical du SMIC.

12 – Intercommunalité – Examen du rapport annuel de gestion du conseil d'administration de la SPL X-DEMAT

Monsieur le Maire explique que la Commune adhère depuis peu à cette nouvelle structure pour la dématérialisation de ses procédures et qu'il convient d'étudier le rapport annuel d'activité.

Monsieur le Maire expose que par délibération n°99/2019 du 24 juin 2019, le Conseil municipal de VAGNEY a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

Monsieur le Maire propose d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Par décision du 19 mars 2019, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa septième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 25 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2018 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires toujours croissant (2 169 au 31 décembre 2018), un chiffre d'affaires de 900 871 €, en augmentation, et un résultat net à nouveau positif de 58 116 € affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 131 337 €.

Après examen du rapport annuel, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de donner acte de cette communication.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

DECIDE d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration,

figurant en annexe de la délibération,

DONNE acte à M. le Maire de cette communication.

13 – Questions et informations diverses

- Travaux : Monsieur PIQUEE informe que les travaux de diminution des eaux claires parasites ont repris avec une fin de travaux programmée pour début décembre 2019. Les travaux à Zainvillers avancent bien par rapport au planning. La rue Jean Moulin est presque achevée, le Département programme les enrobés pour la première semaine d'octobre permettant ensuite une réouverture de cet axe. La Rue d'Alsace est aussi en cours avec une fin programmée donc réouverture complète de circulation après la semaine 47. L'objectif est que la voirie soit correctement rebouchée dans la foulée et que le département refasse les enrobés dès 2020. Les travaux se poursuivent aussi rue du Séchaux. Aux écoles, les travaux aussi sont presque terminés malgré quelques détails à régler. Madame GIGANT remarque qu'à l'arrêt de bus rue du Moulin, une des vitres est cassée et demande si cela sera réparé. Monsieur PIERREL répond que cela va être réparé et que la vitre a été commandée en Juillet.
- Agenda :
 - Monsieur PIQUEE informe qu'une commission travaux aura lieu le 16 septembre 2019 avec pour sujets la visite des travaux aux écoles et à Zainvillers ainsi que l'étude de brise-soleil à l'école perce-neige ; La commission scolaire est invitée ;
 - Il ajoute qu'une commission travaux aura également lieu le 23 septembre 2019 afin d'évoquer le sujet du projet de Lotissement aux Roches de Fontaine ; la commission des terrains est invitée ;
 - Monsieur PIERREL informe qu'une Commission terrains aura lieu le 26 septembre 2019 ;
 - Monsieur le Maire informe qu'un conseil d'exploitation de la chaufferie bois se tiendra le 07 octobre 2019 ;
 - Monsieur VINCENT informe qu'il organise la prochaine réunion avec les associations le 25 septembre 2019 à 20h15, ainsi qu'une réunion à venir fin octobre pour expliquer aux associations les principes de la responsabilité association de leurs membres ;
 - Monsieur VINCENT informe des prochains évènements sur la Commune : meeting d'aéromodélisme les 07 et 08 septembre de 10h à 18h à Nol, le bal/tombola organisé par l'association étoile filante le 14 septembre, le bal des années 80' le 05 octobre organisé par le comité des fêtes et la libération de Vagney le 06 octobre. Monsieur le Maire précise qu'il s'agira du 75^{ème} anniversaire.
- Monsieur PIQUEE informe de l'attribution d'une subvention de 12 690,00 € par le conseil départemental des Vosges pour les travaux de création d'un city-stade multi-sports ; Il rappelle que le projet a également été subventionné par la DETR pour 24 172 € et qu'une subvention du CNDS était également possible pour 11 481,70 €. En cas d'accord, le projet atteindrait donc le montant maximum légal de 80% de subventions sur les 72 000 € TTC du projet, grâce à l'appui notamment du Préfet des Vosges et du député M. NAEGELEN.
- Monsieur le Maire informe de l'attribution d'une subvention de 10 000 € par le conseil départemental des Vosges à Monsieur Guillaume Dubuis pour la création d'un meublé de tourisme ;
- Association du Club Vosgien : Monsieur VINCENT donne lecture du courrier de remerciement suite à demande de subvention ;
- Association du COHM : Monsieur VINCENT donne lecture du courrier de remerciement suite à demande de subvention ;
- Association FAVEC : Monsieur VINCENT donne lecture du courrier de remerciement suite à demande de subvention ;
- Association Echiquier Gêrômôis : Monsieur VINCENT donne lecture du courrier de remerciement suite à demande de subvention ;
- Monsieur VINCENT donne lecture du courrier de remerciement aux donateurs de l'établissement français du sang pour la collecte du 10 août 2019, au cours de laquelle 123 donateurs ont participé ;
- Intercommunalité : présentation du rapport annuel d'activités sur l'exercice 2018 du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges. Monsieur GEORGE présente le rapport annuel d'activités du SDEV, pour lequel la Commune n'adhère que pour son réseau électrique. Il précise que des nouvelles compétences ont été votées pour l'éclairage public (investissement et maintenance) et les bornes de recharge des véhicules électriques. Il indique que les statuts ont aussi évolués pour avoir plus facilement le quorum et avoir moins de délégués au comité syndical.
- Communication : Monsieur BRAUN informe de la distribution du prochain numéro de Vagney Actus pour le week-end des 28 et 29 septembre 2019. Il informe également que le prochain conseil municipal des jeunes aura lieu le 14 septembre 2019, au cours duquel les enfants recevront leurs homologues de Remiremont pour visiter le camping du Mettey et la place de la Libération, les conseillers municipaux étant les bienvenus.

- Rentrée scolaire : Madame ROBERT informe que la rentrée scolaire s'est bien passée. Les travaux aux écoles et les zones anti-tabac plaisent aux parents d'élèves.
- Affaires sociales : Madame ROBERT informe que la réunion de départ du voyage des seniors à Port-Manech a eu lieu ce lundi 02 septembre et que le départ aura lieu à 5h du matin le samedi 07 septembre pour une semaine. 69 participants et 3 accompagnateurs sont à recenser. Bon voyage à eux.
- Litige avec le GAEC des Chalots : Monsieur PIERREL informe de la décision rendue par le Tribunal paritaire des baux ruraux sur le bail rural le 16 juillet 2019. Il rappelle que le 15 mars 2014, la Commune avait conclu avec Monsieur PORTELETTE un bail rural. Les lieux avaient toutefois été abandonnés quelques années plus tard, et des détritiques en grande quantité avaient été constatés, provoquant la Commune à résilier le bail. Le tribunal a annulé la résiliation, mais l'a à son tour prononcé pour les raisons qui précèdent, condamnant le GAEC à verser 450 € au titre des frais de justice. Aucun appel n'a été reçu, la décision est donc définitive. Le terrain est désormais libre pour d'autres activités, bien qu'en friche actuellement.
- Monsieur CUNY demande ce qu'il est possible de faire pour lutter contre la vitesse de circulation de certains rue Saint-Del, car cela pose un problème de sécurité. Il souhaite savoir ce que la Commune peut faire car de plus cette rue n'est pas éclairée ce qui renforce le problème.
Monsieur le Maire propose d'installer le radar pédagogique et d'informer la gendarmerie. Monsieur PIQUEE ajoute que la Commune ne peut pas faire beaucoup plus car il s'agit d'une route départementale, si ce n'est de demander des rétrécisseurs et ralentisseurs qui ont cependant un coût. Monsieur le Maire explique que les gendarmes et le policier municipal peuvent constater des infractions mais qu'ils ne sont pas forcément présents au moment où cela se produit. Il ajoute qu'une demande va également être adressée au conseil départemental pour sécuriser les lieux.
- Monsieur CUNY demande également comment faire respecter l'arrêté préfectoral de restriction de la consommation d'eau car certains ne le respectent pas. Monsieur le Maire répond que tout gendarme ou policier municipal peut dresser contravention en cas de non-respect et qu'il faut les prévenir en cas de manquement. L'arrêté est en vigueur jusqu'au 15 septembre, une information sera faite dans Vagney actus pour rappeler cette règle.
- Forêt communale : présentation des dégâts causés à la forêt communale par les scolytes.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Jean-Pierre HANTZ, technicien forestier à l'Office National des Forêts et responsable de la forêt communale de VAGNEY, et le remercie pour sa présence. Il salue son travail au service de la forêt communale qui constitue une ressource financière et environnementale importante.

Monsieur HANTZ rappelle que dans le numéro 2018 de Vagney en perspective, il émettait les craintes d'une situation catastrophique en 2019 pour les bois si les déficits hydriques relevés depuis 2015 se poursuivaient pendant l'hiver 2018-2019.

Il explique que malheureusement, cette crainte était justifiée au regard des attaques de scolytes qui se sont fortement étendues en 2019, annonçant un avenir inquiétant, au point de vue des volumes de bois à récolter et des travaux à mener en forêt.

Au 1^{er} septembre 2019, la situation en forêt communale de VAGNEY est la suivante :

Essence	Volume de bois scolytés (en m ³)
Epicéas	5 600
Sapins	1 600
TOTAL des bois morts	7 200

A titre de comparaison, en 2018 les dégâts liés au manque d'eau et à la tempête Eléonor s'élevaient à 5500 m³. Monsieur HANTZ rappelle que le plan d'aménagement de la forêt communale de VAGNEY actuellement en vigueur fixe le seuil des récoltes annuelles possibles de bois frais à 6070 m³ (suite à révision à la baisse en 2016). Cela signifie qu'en 8 mois, ce quota annuel a été largement dépassé (119%) uniquement avec des bois morts, qui doivent en effet être récoltés et vendus au plus vite pour limiter les pertes financières et contenir l'invasion.

A l'heure actuelle, les bois vendus sont les suivants :

Essence	Volume de bois scolytés vendus (en m ³)
Epicéas	2 006
Sapins	901
TOTAL des bois morts	2 907

Les restes à vendre sont donc les suivants :

Essence	Volume de bois scolytés à vendre (en m ³)
Epicéas	3 594
Sapins	699
TOTAL des bois morts	4 293

Le 19 septembre 2019, a lieu la prochaine vente de bois à Gérardmer, pour laquelle 28 000 € de recettes peuvent être espérés. Très peu de bois frais pour la Commune sont en vente (une parcelle) pour compenser cet afflux de bois scolytés, afin d'obtenir l'objectif financier prévu au budget 2019, qui s'élève à 140 000 €. Des additifs de lots scolytés sont permis pour écouler les bois morts : 4 lots pour Vagney, représentant 2 269 m³.

Le problème reste entier car l'été n'est pas terminé si bien que l'inventaire final annuel des dégâts causés par le scolyte n'est pas connu car la situation peut encore se dégrader. L'évolution est rapide.

Le 1^{er} octobre, puis le 1^{er} novembre, des consultations seront menées pour écouler 3 autres lots pour un volume estimé de 1103 m³ et pour une valeur espérée de 19 000 €.

Une fois toutes ces ventes réalisées, il restera environ 600m³ de bois à vendre, mais elles devraient pouvoir être vendues obligatoirement en cessions de coupes. Les petits bois pourraient quant à eux être valorisés en bois énergie, une offre de la part de la société FBV est en attente.

Monsieur GEORGE demande si, lors des ventes envisagées le 19 septembre, un prix de retrait des lots a été fixé. Monsieur HANTZ répond que non, mais que si les prix sont vraiment trop faible, le directeur de vente ne validera pas l'acquisition.

Actuellement, les prix oscillent entre 10 et 15€/m³ ce qui est très bas.

Les ventes enregistrées pour 2019 sont les suivantes :

Désignation	Tiers	Montant € HT
VENTE ACCESSOIRE - GERMAIN VENTE 191R61159.pdf -	SCIERIE GERMAIN MOUGENOT SA (code : 3298)	16 002,00
VENTE PRINCIPALE - NOLOT VENTE 86701U18B217.pdf -	SCIERIE NOLOT VOSGES (code : 168)	8 925,94
VENTE PRINCIPALE - ORIEL VENTE 86701U184821.pdf -	SCIERIE ORIEL (code : 2495)	630,00
VENTE ACCESSOIRE - SIAT VENTE 191R61160.pdf -	SIAT BRAUN SA (code : 3299)	1 810,00
PROROGATION DELAIS - SIAT REF 86701P162609.pdf -	SIAT BRAUN SA (code : 3299)	268,80
VENTE PRINCIPALE - germain vente du 22102018.pdf -	SCIERIE GERMAIN MOUGENOT SA (code : 3298)	3 900,00
VENTE PRINCIPALE - ORIEL VENTE 1150354305.pdf -	SCIERIE ORIEL (code : 2495)	1 952,10
VENTE PRINCIPALE - GERMAIN REF 86701U184458.pdf -	SCIERIE GERMAIN MOUGENOT SA (code : 3298)	17 438,10
VENTE PRINCIPALE - NOLOT REF 86701U84500.pdf -	SCIERIE NOLOT VOSGES (code : 168)	5 851,75
VENTE PRINCIPALE - NOLOT REF 86701U184423.pdf -	SCIERIE NOLOT VOSGES (code : 168)	4 763,80
VENTE ACCESSOIRE REF 191R63150 DU 28062019 - ORIEL	SCIERIE ORIEL (code : 2495)	21 716,00
VENTE PRINCIPALE REF 86701U184752 DU 13112018 - SIAT	SIAT BRAUN SA (code : 3299)	8 599,20
VENTE PRINCIPALE REF 86701U194149 DU 04062019 - REF	SCIERIE NOLOT VOSGES (code : 168)	14 324,85
TOTAL		106 182,54

Les scieries ont cependant déjà acheté beaucoup de bois si bien que le marché est saturé.

Pour comparer avec l'année 2018, sur la Haute Moselotte, les volumes de produits accidentels étaient de 12000m³, contre 34000m³ à ce jour pour 2019. A savoir également que même un bois vert, en apparence en bonne santé, peut en fait être touché par la maladie.

Monsieur JOMARD demande si les bois morts sont encore debout actuellement. Monsieur HANTZ répond que oui car pour lors encore peu ont été coupés. Monsieur JOMARD demande s'il y a risque de propagation. Monsieur HANTZ répond que oui mais que ce phénomène fonctionne par vagues. Au printemps, lorsque la température moyenne dépasse les 18°C, les scolytes se réveillent et colonisent des plants, en cherchant surtout les arbres faibles pouvant moins se défendre. Depuis 3 à 4 ans et l'accumulation des déficits hydriques, nombreux sont les arbres qui se sont affaiblis et on émit un stress hydrique qui a attiré les insectes. Les sapins sont plus résistants grâce à leurs racines plus grandes, mais commencent à souffrir sérieusement. Les insectes pondent ensuite des œufs qui éclosent, grandissent et colonisent alors d'autres arbres, et ainsi de suite. De plus, les fortes chaleurs de l'été ont permis un développement plus rapide des insectes si bien que cet été, ce sont 3 voire 4 générations donc 4 vagues d'attaques qui seront sans doute observées.

Pour que ce phénomène s'interrompe, il faut de l'eau et du froid, et les températures extrêmement chaudes sont mal supportées également.

Pour 2020, les coupes à marteler ont déjà été définies par délibération du conseil municipal, mais certaines devront être reportées pour prioriser les arbres secs. En 2019, 3303m³ de bois frais sont invendus ou en attente de vente.

Monsieur HANTZ précise que cette catastrophe touche toute la France et l'Europe, et qu'heureusement en certains lieux on peut constater une régénération naturelle.

Ces dysfonctionnements constatés dans notre forêt laissent présager, de manière durable, une diminution des recettes financières procurées par la forêt et donc de moins en moins de travaux possibles. Il faudra maintenir l'essentiel (chemins forestiers, entretien des plantations récentes) mais des reports seront proposés dès 2019, comme par exemple pour le chemin de la pissoire.

Monsieur le Maire demande, sur le long terme, quelles essences doivent être travaillées et développées pour maintenir nos forêts et pour s'adapter au réchauffement climatique à l'œuvre ?

Monsieur HANTZ estime qu'il faut rester positif et que des solutions sont en effet à l'étude.

Sur les parcelles du Houé, récemment achetées par la Commune, Monsieur GEORGE avait évoqué lors de la visite de la coupe ce sujet des essais d'essences. L'Office National des Forêts peut étudier et proposer des solutions, si bien qu'un dossier de faisabilité pour ce site a été proposé et retenu. Des subventions sont possibles de la part de l'Europe à hauteur de 40%, mais peut-être encore d'autres avec l'engagement notamment de la région Grand-Est.

Pour définir les essences compatibles, il convient de tenir compte de plusieurs problématiques : l'adaptation au sol granitique, la résistance aux fortes chaleurs, mais aussi au froid et au gel tardif. Réunir tous ces critères est relativement complexe. Plusieurs essences ont été évoquées, comme le sapin de Turquie, ou encore certaines variétés de Cèdres. Finalement, l'essence retenue pour les essais à venir à VAGNEY est le cèdre de Californie.

Il est à noter que les douglas résistent mieux également.

Le Houé devrait être propice aux premières plantations d'essais en 2021, lorsque la végétation aura bien repoussé pour protéger les nouveaux plants.

Monsieur le Maire remercie Monsieur HANTZ pour sa présence et son travail, et estime qu'il est important de penser à l'avenir en adaptant notre forêt pour nos générations futures.

Monsieur DIDIER souhaite savoir de quel volume est la croissance annuelle des arbres afin de mettre en relation les volumes de coupes annuelles et les volumes de pertes.

Monsieur HANTZ répond que pour cela, il faut comparer les inventaires tous les 25 ans avec les récoltes constatées.

Pour la forêt communale de VAGNEY, l'accroissement annuel moyen s'élève à 8m³ par hectare et par an environ.

Considérant que la forêt communale a une surface de 944 hectares, l'accroissement annuel global est de 7 552 m³.

La marge excédentaire permettant un accroissement global progressif de la forêt se réduit donc et est même nulle et négative en cas de ventes également de bois frais. La forêt se décapitalise donc et les recettes sont par ailleurs bien moindres qu'escomptées.

Monsieur GEORGE demande sur combien de temps l'aide à la replantation par des essais d'essences durera-t-elle ?

Monsieur HANTZ répond que la prise en charge se fera au moins pour la mise en place, mais que pour le suivi ce n'est pas encore connu.

Pour en savoir plus :

<https://www.youtube.com/watch?v=QX3mAXfnPis>

<https://www.youtube.com/watch?v=Omj5kMschkw>

<https://www.batirama.com/article/26996-pourquoi-il-faut-construire-avec-de-l-epicea-scolyte.html>

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h00.

Fait à Vagney, le 09 septembre 2019,

Le Maire de Vagney,

Didier HOUOT